

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/01/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, François ENGELIBERT, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 012 : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Hervé VALADAS présente le document du débat d'orientation budgétaire 2012, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 10 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date de transmission de l'acte : 15/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-012 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120209-2012-012-DE

Date de décision : 09/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires





DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

**SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

9 février 2012

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de Noblat a été créé au 1^{er} janvier 2007 suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint Léonard de Noblat au 31 décembre 2006.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

Le SICTOM a connu une augmentation d'activité en 2011 (intégration de la commune de Saint-Paul) mais celle-ci devrait rester stable en 2012.

1 Section d'investissement

1.1 Les dépenses

Les dépenses envisagées sont :

- ✓ Acquisition de panneaux d'information pour la déchèterie de Saint-Paul,
- ✓ Mise aux normes de la déchèterie de Saint-Paul environ 130 000 € TTC (financée en partie par l'emprunt),
- ✓ Achat de GPS pour l'optimisation et le guidage des tournées, environ 11 000 € TTC
- ✓ Achat d'un fourgon environ 15 000,00 € TTC,
- ✓ Remboursement en capital des emprunts environ 20 300,00 €.

1.2 Les recettes

Celles-ci résulteront :

- ✓ du remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'ordre de 26 500 €
- ✓ de l'emprunt qui sera contracté pour les travaux de la déchèterie de Saint-Paul.
- ✓ de la subvention allouée par le Conseil Général de la Haute Vienne pour ces mêmes travaux.
- ✓ du virement de la section de fonctionnement.

Les autres dépenses et recettes de la section d'investissement sont liées à l'amortissement des biens acquis et des subventions reçues pour ces opérations.

2 Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses

Celles liées au SYDED seront cette année en augmentation (coût de traitement des OM passe de 95,51 € / T en 2011 à 107,70 € / T en 2012 soit une augmentation de 12,76% et le coût lié à la participation au fonctionnement, calculée à l'habitant, passe de 20,04 € /hab en 2011 à 20,25 € /hab en 2012 soit une augmentation de 1,5%).

En tenant compte du tonnage collecté 2011, soit 2 665,72 T d'ordures ménagères, à 107,70 € / T, le coût de traitement s'établirait à 287 098,04 € en 2012 contre 252 194,14 € en 2011.

Pour la participation au fonctionnement, elle sera en 2012 de 220 788,00 € pour 2012 contre 214942 € en 2011.

Le montant total payé au SYDED serait donc de 507 886,04 € en 2012 contre 467 136,14 € en 2011, soit une augmentation de 40 749,90 €.

Concernant les dépenses salariales, celles-ci seront stables par rapport à l'année 2011.

Les autres dépenses liées à des fournitures courantes et services ne devraient que peu évoluer. La location des bacs roulants sera en légère diminution (nouveau contrat et diminution des volumes). Le lavage des bacs devrait être en augmentation (2 journées de travail en plus /an) prix unitaire de la journée : 837,00 € HT.

Il sera à prévoir un budget de formation pour les agents, FCO (formation continue obligatoire) à 616 € /agent x 3 agents = 1 848 €, et SST (sauveteur secouriste du travail) 66 € /agent/jour x 3 agents x 2 jours soit un montant de 396 €, donc un total de 2 244,00 €.

Le remboursement des intérêts d'emprunts sera de 7 800,00 €.

2.2 Les recettes

La Communauté de Communes de Noblat devrait connaître une recette de redevance similaire à 2011, à savoir une prévision de 1 080 000 €.

Il sera également prévu la cession d'une benne suite à la réception de la nouvelle.

3 Emprunts

En 2011, le remboursement (capital+ intérêt) s'est élevé à 30 779,85 €.

Pour 2012, la charge d'emprunt totale sera de 28 012,92 €, soit une diminution de 2 766,93 €.